



Le petit Cosnacquois



Mai 2021



> LA MUNICIPALITÉ À VOTRE ÉCOUTE

La vie doit continuer et Cosnac poursuit ses projets malgré la COVID.

En cette période sanitaire agitée et parfois confuse, la Municipalité reste à votre écoute et vous accompagne au mieux. Ainsi, si vous rencontrez des difficultés liées à ce contexte (solitude, besoins, aide administrative...) n'hésitez pas à contacter l'accueil de la mairie qui vous

orientera, selon le sujet, vers les élus, le Centre Communal d'Action Sociale, l'Espace de Vie Sociale... autres organismes dédiés.

N'hésitez pas : **solidarité, écoute et accompagnements doivent être les maîtres mots avant la sortie de la crise, avec vous.**

Les élus Cosnacois

> CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2021

> ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• Mise à jour du tableau des effectifs

Pour une bonne organisation des services, à compter du 1er avril 2021, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

> Adoptée à l'unanimité

• Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité au service animation

Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service animation, il est nécessaire de recruter un agent contractuel temporaire d'activité du 1er mars au 30 avril 2021.

> Adoptée à l'unanimité

• Création d'un emploi aidé

Pour la bonne organisation des services, il est nécessaire de créer un emploi aidé PEC "parcours emploi compétences", en tant qu'agent technique pour l'entretien des bâtiments communaux pour une durée hebdomadaire de 26 heures à compter du 3 février 2021. Il est proposé de modifier un contrat déjà existant.

> Adoptée à l'unanimité

• Recrutement d'emplois saisonniers en animation

Pour répondre aux besoins de l'accueil de loisirs, il convient d'anticiper le recrutement d'agents saisonniers pour les vacances de février et Pâques 2021.

> Adoptée à l'unanimité

• Avenant à la convention d'utilisation du Service Public de l'Emploi Temporaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze signée en 2014

Une convention d'utilisation du Service Public de l'Emploi Temporaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze a été signée le 20 juin 2014 et renouvelée le 28 octobre 2020. La convention signée en 2014 venait à expiration le 30 juin 2020. Il convient de passer un avenant pour couvrir la période du 30 juin au 28 octobre 2020.

> Adoptée à l'unanimité

• Renouvellement de la convention de mise en place d'un service commun ADS (Autorisations de droit des sols) entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Ce service a été créé en 2015 et a pour mission l'instruction des autorisations de droit des sols suite au désengagement des services de l'Etat. Les conventions formalisant la création de ce service sont arrivées à échéance. Il convient de les renouveler en y apportant une

modification sur les conditions de remboursement. Jusqu'à ce jour l'agglomération participait à hauteur de 50% des frais relatifs à l'instruction des dossiers, mais cette participation de l'agglomération est rediscutée chaque année en fonction de ses contraintes financières. Il n'y a donc pas d'engagement de participation sur la durée de la convention.

> Adoptée à la majorité – 1 abstention

> FINANCES

• Participation scolaire aux frais de fonctionnement des écoles de Malemort pour l'année 2019-2020

Le montant de la contribution à verser à la ville de Malemort, pour deux enfants scolarisés en classe primaire et deux en classe maternelle pour l'année 2019-2020, s'élève à la somme de 2 386,58 €.

> Adoptée à l'unanimité

• Non révision des loyers communaux

Actuellement, la commune ne loue plus qu'un seul appartement. Au vu des taux de revalorisation très bas, la commune avait décidé de ne pas réviser les loyers depuis le 1er janvier 2015. Il est proposé de continuer à ne pas augmenter les loyers et de conserver ceux votés depuis le 19 décembre 2014.

> Adoptée à l'unanimité

> CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2021

> ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• Approbation des règlements intérieurs centre de loisirs, temps périscolaires et espace de vie sociale

Il convient de revoir ces règlements et de regrouper ceux du pôle éducation et du pôle enfance, le public étant sensiblement le même. Par contre il est proposé d'en main-

tenir un spécifique pour l'Espace de Vie Sociale (EVS).

> Adoptée à l'unanimité

• Renouvellement des comités de secteurs – Adoption de la nouvelle charte

La charte des comités de secteur établie en 2014 a été simplifiée, par contre les limites des secteurs sont inchangées. Malgré plu-

sieurs relances il n'y a que 6 représentants sur 12 de prévus.

Chaque élu s'impliquera désormais dans son secteur et, au minimum, une réunion par an devra être organisée.

> Adoptée à l'unanimité

• Mise à jour du tableau des effectifs

Suite à des mouvements de personnels et des

> CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2021 (SUITE)

évolutions de carrières, le tableau des effectifs doit être mis à jour.

> Adoptée à l'unanimité

• **Recrutement d'un agent pour accroissement saisonnier d'activité aux services techniques**

Pour un bon fonctionnement des services, il est nécessaire de recruter un agent contractuel qui assurera des fonctions d'agent polyvalent des services techniques à temps complet pour la période du 6 avril au 3 octobre 2021 inclus.

> Adoptée à l'unanimité

• **Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF)**

Le CPF se substitue au droit individuel de formation (DIF). Il permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli, dans la limite de 150 heures, portés à 400 heures pour les agents de catégorie C dépourvus de qualifications. Il convient de fixer les modalités de mise en œuvre du CPF et notamment les plafonds de prise en charge des frais de formation.

> Adoptée à l'unanimité

> FINANCES

• **Travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics – demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

La commune envisage de terminer en 2021 l'ensemble des travaux de mise en conformité des bâtiments publics : Local club de danse, groupe scolaire, local du club tennis.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 32 625 € HT. Pour la réalisation de ces travaux, il convient de solliciter une subvention DETR à hauteur de 11 418,75 €.

> Adoptée à l'unanimité

• **Travaux de voirie – demande de subvention DETR**

Les travaux envisagés concernent la réfection d'un tronçon de la route du Saule. Ces travaux d'aménagement de sécurité sont réalisés dans le cadre d'un projet global de restructuration de cette route et se dérouleront en 4 tranches sur 4 années prévisionnelles.

Le montant de l'opération concernant la 1^{re} tranche a été estimé à 199 322 € HT. Pour la réalisation de ces travaux, il convient de solliciter une subvention DETR à hauteur de 35 000 €.

> Adoptée à l'unanimité

• **Défibrillateurs – demande de subvention DETR**

Actuellement la commune dispose de 2 défibrillateurs situés à la mairie et au stade d'honneur. Afin de respecter les nouvelles réglementations, il est nécessaire d'en installer un 3^e au niveau de la place de l'église. Le montant de cette opération a été estimé à 4 176,02 € HT ; il convient de solliciter une subvention DETR à hauteur de 1 600 €.

> Adoptée à l'unanimité

• **Dispositifs de sécurisation des bâtiments et infrastructures publics – demande de subvention DETR**

La commune fait face à une recrudescence d'intrusions et d'incivilités.

L'ultime solution pour y remédier, semble être la mise en place d'un système d'alarme intrusion avec vidéosurveillance du site.

Une recrudescence d'incivilités a été également constatée au City Stade. La commune envisage la mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance.

Les dépôts sauvages étant devenus un véritable fléau. La commune envisage de se doter d'un système de vidéosurveillance autonome qui pourrait être déplacé selon les besoins.

L'ensemble de ces opérations a été estimé à 12 390 € HT. Il convient de solliciter une subvention DETR pour pouvoir les réaliser.

> Adoptée à l'unanimité

• **Programme « Ecoles Numériques 19 » – demande de subvention DETR**

Depuis plusieurs années, la commune de Cosnac s'est inscrite dans les différents programmes « écoles numériques » afin de doter les écoles élémentaire et maternelle d'un socle numérique. Les premières acquisitions ont eu lieu en 2010 et certains matériels de l'école élémentaire nécessitent d'être renouvelés. De plus, la période de confinement vécue en 2020 a soulevé la nécessité de doter la direction de l'école maternelle d'un ordinateur portable.

Le montant de cette opération a été estimé à 5 495 €. Pour aider au financement de cette programmation, il convient de solliciter une subvention DETR à hauteur de 2 747,50 €.

> Adoptée à l'unanimité

Il est rappelé que les travaux ou acquisitions ne se feront que si les subventions sont accordées.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2021

> ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• **Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19)**

La commune de Cosnac étant membre de la FDEE 19, nous devons délibérer sur les nouveaux statuts adoptés par cette dernière le 4 février 2021.

> Adoptée à l'unanimité

• **Renouvellement de la demande de dérogation de l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelle et élémentaire de Cosnac**

Suite à la dérogation accordée en 2017, les écoles maternelle et élémentaire de Cosnac avaient un rythme scolaire de 4 jours de travail hebdomadaire. Cette dérogation n'étant valide que 3 ans, il convient d'en demander le renouvellement, et ce, dans la mesure où les conseils d'écoles maternelle et élémentaire ont émis un souhait favorable pour poursuivre ce rythme scolaire. Le conseil municipal doit également donner son avis.

> Adoptée à l'unanimité

• **Approbation de la contractualisation départementale 2021-2023**

Depuis 2018, le Département a mis en place des contractualisations sur 3 ans afin d'apporter aux collectivités une meilleure lisibilité des aides départementales et une sécurisation des finances sur ces trois années pour la réalisation de leurs projets. Le Conseil Départemental a sollicité les collectivités afin de lui communiquer la contractualisation 2021-2023.

Il est sollicité une aide départementale de 195 300 € pour 1 856 000 € de travaux prévisionnels susceptibles de bénéficier des aides départementales pour la période 2021-2023.

> Adoptée à l'unanimité

> CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2021 (SUITE)**• Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive**

La compétence planification urbaine locale devrait être exercée par l'EPCI, mais en 2017 les communes de l'agglomération se sont prononcées défavorablement à ce transfert.

La loi prévoit que les EPCI qui n'auraient pas encore pris la compétence en matière de PLU deviennent compétents de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président, soit le 1^{er} janvier 2021, (date reportée au 1^{er} juillet 2021 en raison de l'état d'urgence sanitaire), sauf mécanisme de blocage mis en place par les communes adhérentes.

La commune de Cosnac est en cours de révision de son PLU et a à cœur de poursuivre seule l'étude engagée.

Il est proposé de s'opposer au transfert tant que cela est encore possible.

> Adoptée à l'unanimité

• Mise à jour du tableau des effectifs

Suite à des mouvements de personnels et des évolutions de carrières, il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique principal à temps complet et de deux postes d'adjoint technique à temps partiel (25 heures) en remplacement d'un poste à temps complet.

> Adoptée à l'unanimité

• Recrutement d'un agent pour accroissement saisonnier d'activité aux services techniques

En attendant que le poste fixe d'un agent du service technique soit remplacé, il convient de recruter une personne du 6 avril au 31 juillet 2021.

> Adoptée à l'unanimité

• Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité au service entretien

Il est nécessaire de recruter au service entretien une personne du 12 avril au 31 août tant que les deux postes de 25 heures ne sont pas pourvus.

> Adoptée à l'unanimité

• Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité au service animation

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service animation (pause méridienne), il est nécessaire de recruter un agent contractuel à temps non complet (3 heures hebdomadaires) du 26 avril au 6 juillet.

> Adoptée à l'unanimité

• Recrutement d'emplois saisonniers

Pour répondre aux besoins de l'Espace municipal Adrien Teyssandier et plus particulièrement de l'accueil de loisirs, il s'avère nécessaire d'anticiper le recours à des emplois saisonniers durant les vacances d'été, Toussaint et Noël 2021.

> Adoptée à l'unanimité

> FINANCES**• Participation financière à la Fédération Départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (FDEE).**

La commune de Cosnac étant adhérente à la FDEE, une participation financière de 6 754,12 € nous est demandée.

> Adoptée à l'unanimité

• Adhésion 2021 au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

La commune adhère à ce service départemental qui intervient auprès des collectivités pour les conseiller en matière de conservation et de mise en valeur de leur patrimoine. Le montant de l'adhésion pour 2021 s'élève à 700 €.

> Adoptée à l'unanimité

• Vidéo protection – demande de subvention Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)

Pour remédier à une recrudescence d'incivilités, la commune projette de se doter d'un système de vidéosurveillance autonome qui pourrait être déplacé selon les besoins. Le montant prévisionnel de l'acquisition de ce dispositif est estimé à 6 720 €. La demande de subvention DETR votée lors du dernier conseil municipal

ne pouvant être accordé pour ce type de vidéo, il convient de solliciter une subvention FIPDR 2021 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) qui peut s'élever au maximum à 80 % du projet.

> Adoptée à l'unanimité

• Travaux de mise en accessibilité du local du club fédéral de tennis – demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport (ANS)

La mise en accessibilité du local du club de tennis est estimée à 20 850 € HT. Il convient de solliciter une subvention de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au titre des crédits nationaux dédiés à la mise en accessibilité des équipements sportifs de niveau local à hauteur de 50% du montant de l'estimation, soit 10 425 €.

> Adoptée à l'unanimité

• Participation scolaire des communes voisines aux frais de fonctionnement des écoles de Cosnac pour l'année 2020-2021

En application de la circulaire préfectorale du 19 septembre 1989, la participation financière demandée aux communes voisines pour leurs enfants scolarisés à Cosnac tient compte exclusivement des frais de fonctionnement et des charges du personnel.

Cette participation est de 1 464,99 € par enfant en maternelle et 367,71 € par enfant en élémentaire.

> Adoptée à l'unanimité

• Versement du capital-décès d'un agent décédé à ses ayants droits

Lorsqu'un agent décède avant l'âge de départ à la retraite, quelle que soit la cause du décès, la collectivité qui l'employait a obligation de verser un capital décès aux ayants droits. Madame VILLENA Elisabeth, est décédée le 6 mars 2021, par conséquent le capital décès sera versé à son ayant droit.

> Adoptée à l'unanimité

Colette COSTE

Adjointe à la communication

L'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site Internet de la mairie : www.cosnac.fr et les délibérations sont consultables en mairie.

> FINANCES DE LA COMMUNE

COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Malemort est conforme au compte administratif de l'exercice 2020.

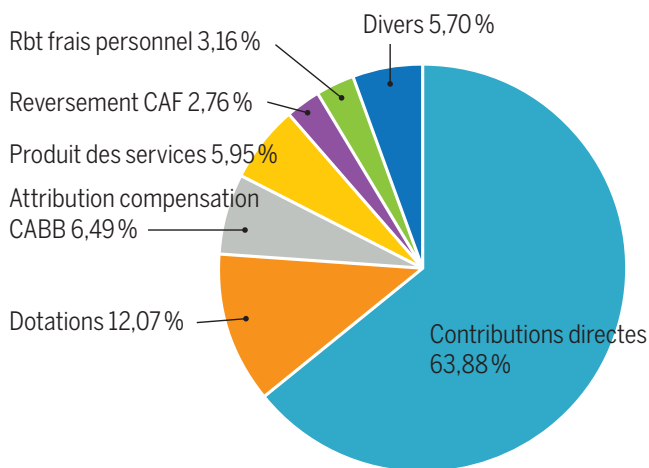
> Adoptée à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

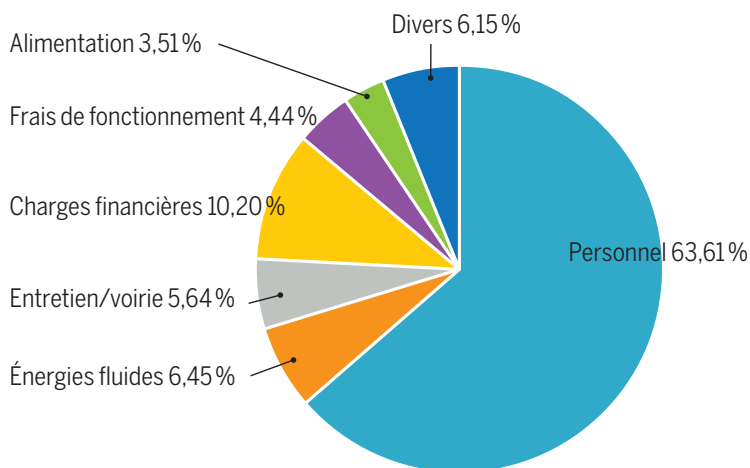
Le compte administratif 2020 fait apparaître un solde positif de 522 272,66 € en fonctionnement et un déficit de 665,27 € en investissement qui sont reportés sur le budget primitif 2021.

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	116 068,76 €	-	7 386,72 €	-	123 455,48 €
Opérations de l'exercice	1 823 099,14 €	2 229 303,04 €	582 810,74 €	574 758,75 €	2 405 909,88 €	2 804 061,79 €
TOTAUX	1 823 099,14 €	2 345 371,80 €	582 810,74 €	582 145,47 €	2 405 909,88 €	2 927 517,27 €
Résultats de clôture	-	522 272,66 €	665,27 €	-	-	521 607,39 €
Restes à réaliser	-	-	124 539,05 €	73 778,02 €	124 539,05 €	73 778,02 €
TOTAUX CUMULÉS	1 823 099,14 €	2 345 371,80 €	707 349,79 €	655 923,49 €	2 530 448,93 €	3 001 295,29 €

RECETTES 2020



DÉPENSES 2020



AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'affectation du résultat de fonctionnement d'un montant de 522 272,66 € est réparti de la façon suivante : 400 000 € en investissement et 122 272,66 € en fonctionnement.

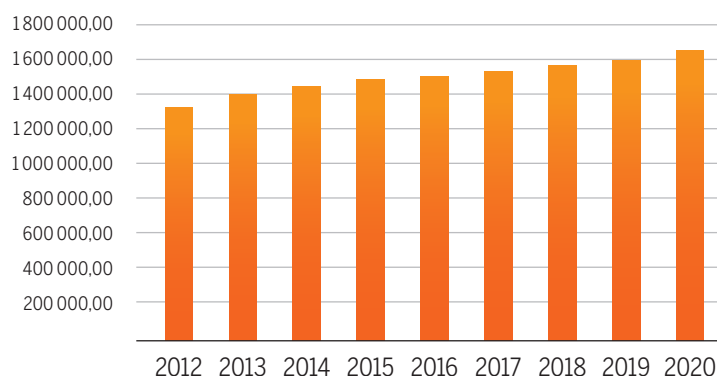
> Adoptée à l'unanimité

LES TAXES COMMUNALES 2020

Le produit de la fiscalité a augmenté de 13 % entre 2014 et 2020.

Les taux d'imposition votés par la commune sont identiques depuis 2014 à savoir TFB (taxe foncière bâti) 23,18%, TFNB (taxe foncière non bâti) 81%.

ÉVOLUTION DU PRODUIT DE LA FISCALITÉ



> FINANCES DE LA COMMUNE (SUITE)

Ce qui a changé, ce sont les bases d'imposition données par l'Etat qui ont évolué, expliquant la hausse entre 2014 et 2020.

Une particularité cette année. Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la redescende de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale vers les communes, les conditions de vote des taux sont modifiées.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties voté en 2021 doit dorénavant intégrer le taux de TFPB départemental de 2020 (soit

21,35%). Par conséquent, le taux de référence 2021 de TFPB communal est composé de la somme du taux communal 2020 de 23,18% et du taux départemental 2020 de 21,35%, soit 44,53%. **Cela ne change cependant rien pour le particulier.**

Depuis 2020, du fait de la disparition de la taxe d'habitation, ne sont plus votés que les taux du foncier bâti et du foncier non bâti.

À savoir, au conseil municipal de novembre 2020 a été votée une modification de la taxe d'aménagement.

Le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire de la commune est maintenu à 4%. Cependant, il a été décidé de proposer une exonération sur 50% de la surface pour les abris jardin. Cette délibération s'applique uniquement pour les abris ayant une surface $\geq 5\text{m}^2$ et $< 20\text{m}^2$ **et ne concerne que la part communale.** En effet, à la part communale s'ajoute la part départementale d'1%.

> Adoptée à l'unanimité

LE BUDGET 2021

Budget prévisionnel 2021 de 3 220 624,68 € pour un montant de 3 170 382,28 € en 2020 (voir tableau ci-contre). Ce budget est encore une fois très serré mais réalisé sans emprunt avec une gestion saine.

Principales dépenses d'investissements retenues sur le budget 2021 :

- Travaux route du Saule : 200 000 €
- Travaux voirie divers : 55 000 €
- Achats fonciers : 15 000 €
- Dénomination des rues : 500 €
- PLU : 14 100 €
- Gros travaux bâtiments communaux : 13 600 €
- Agrandissement cimetière : 3 000 €
- Eclairage public : 55 000 €
- Matériel et locaux associatifs : 11 240 €
- Matériel à usage collectif : 7 500 €
- Défense incendie : 2 500 €
- Projet école : 30 000 €
- Matériel bureau et informatique : 20 050 €
- Matériel services techniques : 28 200 €
- Matériel service jeunesse : 4 229 €
- Vidéo surveillance : 15 000 €

> Adoptée à l'unanimité

Corinne FERLAND

Adjointe déléguée aux finances

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du budget	2 403 002,66 €	2 280 729,00 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	-	-
Résultat reporté	-	122 272,66 €
TOTAL	2 403 001,66 €	2 403 001,66 €
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du budget	692 418,70 €	743 845,00 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	124 539,05 €	73 778,02 €
Résultat reporté	665,27 €	-
TOTAL	817 623,02 €	817 623,02 €
TOTAL DU BUDGET	3 220 624,68 €	3 220 624,68 €

L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Au cours de l'année 2020, aucun prêt n'a été contracté.

Cette année les charges d'emprunt ont été de 173 596,61 € pour le capital et 34 585,06 € pour les intérêts.

LA CHARGE PAR HABITANT

Sur la dette totale : le capital restant dû au 31/12/2020 est de 1 635 300,30 € pour 3 059 habitants soit 534,59 €/habitant.

Sur les remboursements d'emprunts (capital et intérêts) de l'année 2020 : 68 €/habitant.

> TRAVAUX : RÉFECTION DE LA ROUTE DU SAULE

Malgré du retard pris sur le programme de l'année 2020, c'est une grande satisfaction de voir l'éclairage public s'allumer dès la nuit tombée.

Sur toute la route du Saule et son impasse, ce sont près de 50 lampes à LED qui sont en service. Cet éclairage nouveau est doté de la dernière technologie avec des ampoules à basse puissance qui apportent davantage de luminosité pour 7 fois moins d'énergie consommée.

L'ensemble de ce réseau est piloté depuis deux postes de quartier d'Enedis. Ce système de pilotage permet de faire un deuxième abaissement dès 23 heures jusqu'à 5 heures du matin.

Il sera possible de modifier ces fonctionnalités par suite de décisions municipales. Cet équipement est financé pour 50% par la Fédération Départementale de l'énergie de la Corrèze et le reste par la commune.

Actuellement ce type d'éclairage représente 30% du parc de lampes de la commune avec la volonté de renouveler 80% de lampes en 5ans. Cette volonté municipale est aussi en cours dans les bâtiments les plus énergivores équipés actuellement de projecteurs halogènes ou à incandescence.

André LAFFAIRE

Adjoint au Maire

> TRAVAUX : DE L'AIR... AU CITY STADE



L'équipe technique avait commencé et l'entreprise PITAUD a terminé ce chantier.

La nature a horreur du vide et au fil du temps l'espace sportif du City Stade ne voyait guère de soleil. La végétation était devenue trop envahissante, elle apportait trop d'humidité, trop de feuilles au sol, trop de mousse et d'algues, et causait un manque de ventilation dans la vallée, générant des désordres sur les installations tant sur les bâtiments que sur les infrastructures (City, terrain).

Tout a été recyclé : le bois en chauffage et les branches broyées par l'équipe technique ont trouvé place dans les parterres fleuris de la commune.

Merci à l'entreprise Pitaud pour son travail de partenariat avec nos équipes et surtout pour un résultat « gagnant/gagnant ».

André LAFFAIRE
Adjoint au Maire

> DIVERS TRAVAUX DES ÉQUIPES TECHNIQUES



Depuis quelques années le retour du printemps est de plus en plus précoce, ce qui entraîne les premières tontes début mars et l'arrosage des plantations à cause des montées en température très tôt dans le calendrier.

Les massifs du parking de l'école sont terminés, les accotements sont stabilisés et ensemenés. L'ajout de broyat va permettre à la terre de mieux gérer le besoin d'humidité des plantes.

L'aménagement paysager de la première tranche des bouleaux est terminé et les plantations sont en place.

La métamorphose du cimetière se poursuit avec la suppression d'une grande partie des haies de thuyas, la réfection de la clôture côté bois et quelques finitions dans les allées. La



création d'un nouveau dépositaire communal de 4 places est en cours d'achèvement sur un nouvel espace.

Il reste la mise en place de conteneurs de tri sélectif.

Le parking de la salle polyvalente change d'aspect avec l'enlèvement de la haie de thuyas. Les bordures seront progressivement rafraîchies et relookées par des plantations nouvelles. Les pieds de murs seront fleuris.

La réalisation du cheminement piéton à la Croix de Marlophe est toujours en cours de réalisation dans l'attente de poteaux bois pour la finition.

Nos routes communales sont constamment sous surveillance, il est nécessaire de réparer les dégradations, élaguer, ou gérer l'eau de



ruissellement ce qui représente une journée de travail par semaine pour deux agents en moyenne.

André LAFFAIRE
Adjoint au Maire

> LES COMITÉS DE SECTEUR

La charte des comités de secteur 2021 a été approuvée en conseil municipal.

Ce document valide l'entrée en fonction des représentants de chaque secteur.

Afin de connaître vos interlocuteurs, la liste des représentants de secteurs et la cartographie séparant la commune en trois secteurs figurent ci-dessous.

Les représentants peuvent dorénavant collecter les données sous forme manuscrite, photographique, informatique. Nous vous rappelons que les données collectées concernent la commune et non une individualité.

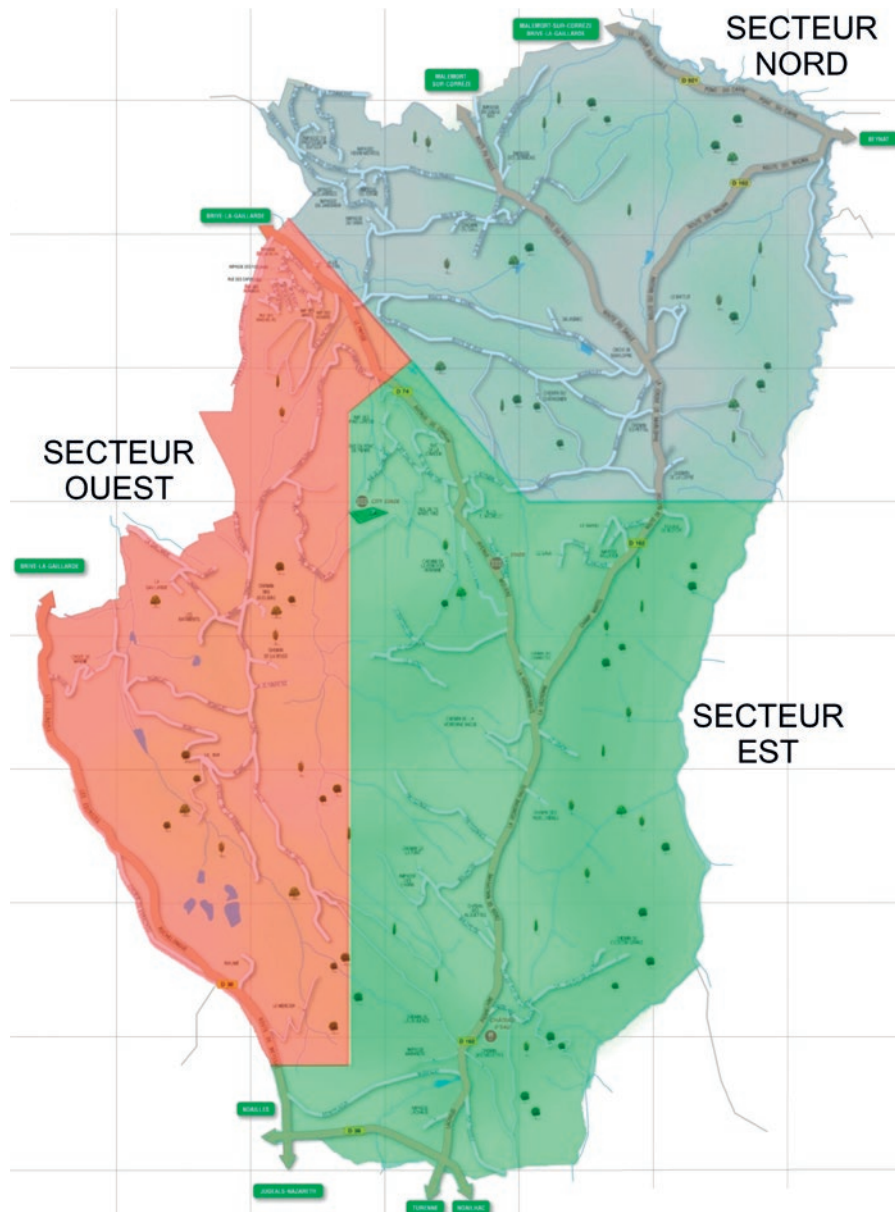
Merci pour votre soutien

NOM PRENOM	SECTEURS
FAUCHER Annie	EST
MAISON Corinne	EST
VALADE Jean-Marie	EST
GERAUD Jean-Pierre	OUEST
VIROLLE Georges	OUEST
CHASSAGNE Henri	NORD

Si vous souhaitez prendre connaissance du contenu de la charte des comités de secteurs adressez-vous au secrétariat de la Mairie ou sur le site de la mairie : www.cosnac.fr

Pour contacter vos représentants de secteur, et si certains, après lecture souhaitent intégrer l'équipe des représentants, contacter le secrétariat de mairie au 05 55 92 81 70

Michel FALZON
Adjoint au Maire



> URBANISME - RAPPEL

Selon la surface créée et les zones du PLU, une déclaration préalable (DP) ou un permis de construire (PC) sont exigés pour les travaux de plus de 5m² de surface de plancher : extension, véranda, pergola, terrasse couverte, terrasse surélevée, carport, garage, piscine, appentis...

Une simple DP suffit pour : remplacement de toiture, panneaux photovoltaïques sur toiture, fenêtre de toit, ravalement de façade, création d'ouvertures, changement de menuiseries, mur de clôture, portail, remblais, abri de jardin.

Pour une clôture le long de la voie publique faire une demande d'alignement auprès de la mairie.

Guillaume PELISSIER
Adjoint délégué à l'Urbanisme

IMPORTANT :

- 1 - Les dossiers d'urbanisme sont instruits par l'AGGLO de Brive. La mairie fait « le lien ». Merci de veiller à la complétude des dossiers et à la fourniture, le cas échéant, des documents réclamés. Cela évitera échanges « difficiles » et retard de conclusion.
- 2 - Il est ensuite évident que les réalisations doivent être conformes aux documents validés.
- 3 - Une déclaration d'achèvement des travaux doit obligatoirement être déposée en mairie.

> ESPACE MUNICIPAL A. TEYSSANDIER : ESPACE DE VIE SOCIALE

Une nouvelle action solidaire sur l'Espace de Vie Sociale :

AMÉLIORER LE SÉJOUR À L'HÔPITAL DES PRÉMATURÉS

L'atelier couture/tricot de l'Espace de Vie Sociale se mobilise pour le service de pédiatrie/néonatalogie de l'hôpital de BRIVE.

Karine MARTIN, première adjointe, à l'origine du projet, accompagnée par Céline BELLEVILLE, responsable de l'Espace de Vie Sociale ont rencontré Mélina AUDEVARD, cadre de santé du service de pédiatrie/néonatalogie de l'Hôpital de BRIVE afin de lui présenter l'action et de recenser les besoins

des nouveau-nés, des familles et de l'équipe médicale.

L'objectif de cette initiative, est de mettre le savoir-faire des couturières et tricoteuses de la commune au service des prématurés.

La cadre de santé ayant accueilli avec enthousiasme cette proposition, le lancement de cette opération peut donc débuter.

L'idée n'est pas d'offrir uniquement de belles confections mais aussi et surtout des vêtements ou accessoires (tels que des gigoteuses, des bonnets, des chaussons, des brassières et des langes) compatibles avec les soins reçus par les bébés. Les créations

seront adaptées tant au niveau des matières que des patrons.

Nous souhaitons étendre cette action solidaire à l'ensemble de la population Cosnacaise, ainsi, vous pouvez apporter votre contribution en mettant votre savoir-faire au profit de cette cause ou/et en donnant du matériel tels que du tissu en coton ou de la laine avec un pourcentage élevé de coton.

Pour tous renseignements complémentaires ou inscriptions en tant que bénévole, vous pouvez contacter :

Céline BELLEVILLE au **05 55 92 82 97** ou **centreteyssandier@commune-cosnac.fr**

> CENTRE DE LOISIRS (ALSH) : INITIATION AUX PREMIERS SECOURS



Enfants 3-5 ans

Durant ce deuxième trimestre les enfants fréquentant l'ALSH les mercredis ont été initiés aux gestes de premiers secours et aux appels d'urgence. Sur le groupe des + de 6 ans une infirmière bénévole est venue leur faire partager ses connaissances en secourisme (mises en situation).

Pour les 3-5 ans ces ateliers ont été menés par l'équipe d'animation de façon ludique : appel téléphonique en apprenant à se présenter : nom, prénom, adresse et situation...

(Mise en Position latérale de sécurité-PLS). Une vidéo de « Zou le secouriste » leur a donné l'occasion d'abonder les gestes de premier secours.

Cette initiation a permis aux enfants d'assimiler les différents numéros utiles, les bons gestes afin d'être préparés à un éventuel incident.

La mise en place de plusieurs activités leur a fait découvrir ces différents métiers liés aux secours notamment, la police, les pompiers,



Activité pompiers

les infirmières. Hélas, vu la situation sanitaire nous n'avons pas eu la possibilité d'amener les enfants sur les différents sites qui étaient prévus sur le programme d'activité.

La situation sanitaire a entraîné la fermeture des ALSH sur la période des vacances d'avril et l'équipe d'animation n'a pas pu proposer aux jeunes son programme pourtant très attractif.

L'équipe espère pouvoir les retrouver sur le séjour d'été 2021. En attendant de nous revoir, prenez bien soin de vous.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Espace MUNICIPAL Adrien Teyssandier au : **05 55 92 82 97**

Centre de Loisirs de Cosnac au : **05 55 92 81 73**

Ou par mail sûr : **centreteyssandier@commune-cosnac.fr**

> CENTRE DE LOISIRS (ALSH) : PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

La préservation de l'environnement est aujourd'hui au cœur de nos préoccupations, et constitue un enjeu majeur pour l'avenir. Aussi, l'équipe d'animation du centre de loisirs de Cosnac mène des actions de sensibilisation à l'écologie auprès des plus jeunes depuis plusieurs années.

Ces actions permettent la mise en place d'ateliers ludiques, et de sensibiliser les citoyens de demain aux problématiques actuelles.

Chaque mercredi ainsi que durant les vacances scolaires, les animatrices cherchent à développer la créativité des enfants en valorisant certains objets, certaines matières, tous issus de la récupération de diverses provenances (Papier, bois, tissus, pots en verre, laine, vieux vêtements, anciennes décorations de Noël). Destinés de prime abord aux ordures, ces matériaux trouvent une seconde vie lors de ces ateliers. Ces loisirs créatifs servent de support à des réflexions plus larges sur le recyclage et l'écologie.

Les familles des enfants sont invitées à fournir des matériaux ou objets susceptibles d'être réutilisés. Le centre de loisirs possède un jardin et un potager où ce principe s'applique également : graines de légumes et de fruits, bulbes de plantes ou de fleurs, fumier sont les bienvenus.

Les fleurs produites peuvent être ensuite récupérées pour des activités de décoration florale. Les légumes et les fruits du jardin font l'objet de dégustations lors des goûters ou des repas de midi. Si vous souhaitez nous aider dans notre démarche, vous pouvez contribuer en faisant don de vos objets désuets, jeux, jouets, et matériaux utiles aux activités proposées aux enfants.

Pour tout renseignement, veuillez contacter l'Espace MUNICIPAL Adrien Teyssandier au : 05.55.92.82.97, ou le Centre de Loisirs de

Cosnac au 05.55.92.81.73 ou bien vous pouvez nous envoyer un mail à : centreteyssandier@commune-cosnac.fr



Fabrication de petites voitures avec du matériel de récupération



Parcours sensoriel fabriqué avec des palettes et des matériaux ramassés dans la nature



Parcours d'équilibre fabriqué avec des plots et des poutres de chantier donné par un cosnacois

> COVID A LA MAISON DE RETRAITE

La maison de retraite de Cosnac a connu une période très difficile car le coronavirus est entré dans ses murs. De nombreux résidents et personnels ont été testés positifs, ce qui a obligé la direction à prendre des mesures drastiques comme isoler tous les résidents dans leur chambre et arrêt de travail pour les membres du personnel touchés.

Cet isolement forcé dans les chambres a été très difficile à vivre pour un grand nombre de résidents, à tel point que certains se laissaient aller. C'est pourquoi face à cette situation, la nouvelle directrice, Mme Boucharel Aman-

dine, a fait appel à la mairie pour savoir si les enfants de l'école ou de l'ALSH pouvaient manifester leur soutien, pour remonter le moral des pensionnaires et du personnel.

Les enfants de l'ALSH ont donc fait des écrits, réalisés des dessins, des cartes personnalisées, effectué des vidéos. Le mercredi 24 mars, ils ont même réalisé une activité physique avec gymnastique et chants dans le parc du château proche de la maison de retraite. Certains résidents ont pu y assister de la fenêtre de leur chambre et pour d'autres dehors.

Heureusement, les mauvais jours sont passés car tout le monde est désormais testé négatif depuis mi mars. La vaccination a pu reprendre. A ce jour, les pensionnaires peuvent revoir leur famille avec un protocole plus souple.

Merci donc aux enfants et aux animatrices d'avoir répondu présents et soutenus nos anciens qui ont été tant éprouvés durant cette période.

Mme MARTIN Karine
Première adjointe au maire

> ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 2021

CES ÉLECTIONS SONT PRÉVUES LES DIMANCHES 20 JUIN ET 27 JUIN 2021 :

• Il est possible de vous inscrire sur la liste électorale de la commune jusqu'au 14 mai 2021 – (inscriptions en ligne sur service-public.fr ou à l'accueil de la mairie)

• En cas de déménagement « sur la commune », il est nécessaire de demander la modification de votre adresse sur votre carte électorale

• Pour ces démarches, prévoir un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi qu'une pièce d'identité

> LA COLLECTE TEXTILE S'ORGANISE SUR LE SIRTOM DE BRIVE

Chaussures ou vêtements trop petits, démodés, assez vus ? Vous ne les portez plus ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle !

Glissez-les plutôt dans un conteneur du Relais installés sur chaque déchetterie du Sirtom. Recyclés ou portés par d'autres, vos dons peuvent créer des emplois et commencer une deuxième vie solidaire.

Dans ces conteneurs, vous pouvez déposer vos vêtements, du linge de maison, des chaussures et de la petite maroquinerie (sacs à main, ceintures). Afin de préserver la qualité de vos dons et leur assurer une seconde vie, nous vous remercions de respecter quelques consignes

- Utiliser des sacs de 30 litres maximum (afin qu'ils puissent entrer dans les conteneurs).
- Veiller à toujours bien fermer ces sacs.
- Donner si possible des vêtements propres et secs.
- Attacher les chaussures par paires.
- Si possible, séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.
- Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être volés ou abîmés. Contacter le numéro indiqué sur la borne.

Pour un don en grande quantité (à partir d'une vingtaine de sacs), lors d'un vide maison par exemple, vous pouvez contacter directement le Relais au **05 55 89 55 17** afin qu'il puisse venir collecter directement chez vous. Chaque demande sera étudiée avec validation du passage.

En déposant dans les conteneurs du Relais vos vêtements, chaussures... vous faites un petit geste pour une grande cause ! Vous participez à réaliser une économie circulaire et solidaire dont la protection de l'environnement et surtout, vous contribuez à l'insertion de personnes en difficulté. La collecte textile s'organise sur le SIRTOM de Brive !



LE RELAIS



> DÉCHETS COVID 19

Négligemment abandonnés sur les trottoirs, routes, chemins, forêts... Mais également dans les bacs de tri sélectif, les masques, gants ou lingettes usagés sont devenus sources de pollution.

Masques, gants et lingettes se dégradent très lentement dans la nature. Ils peuvent même donner lieu à la libération de microparticules qui se dispersent très facilement et sur de grandes distances, au gré des pluies et des vents. À terme, outre la pollution visuelle qu'ils représentent, ces déchets exposent les agents de collecte et du centre de tri aux dangers sanitaires.

Des gestes simples à respecter !

Nous invitons tous les citoyens à relayer le plus largement possible les consignes, les gestes simples à adopter pour s'en débarrasser de façon sécurisée.

UNE SEULE RÈGLE À APPLIQUER : masques, mouchoirs, lingettes et gants sont à jeter dans un sac fermé puis dans la poubelle des ordures ménagères afin d'être incinérés.

> STOP AUX INCIVILITÉS !

De plus en plus, des actes d'incivismes se multiplient dans notre commune, c'est un comportement inacceptable de certaines personnes qui ne respectent aucune règle.

Il paraît anormal que les habitants et employés municipaux découvrent chaque matin :

- Des **encombrants ou poubelles** jetés au pied des points de collecte ou dans les fossés
- Des **excréments** laissés dans les wc publics et devant les portes de certaines structures de la commune
- Les **espaces verts piétinés** voir même des voitures stationnées dessus.
- **Non respect** de certaines **sépultures**



Nous constatons que certains effectuent des **travaux bruyants** en dehors des jours et heures autorisés ou **brûlent les déchets verts** malgré l'interdiction.

Rappel des horaires autorisés pour les travaux bruyants :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

La liste est encore longue...

La municipalité appelle à la responsabilité de tous afin que cessent ces dérives et nous vous invitons à être plus respectueux.

A ce sujet, la municipalité a prévu des caméras amovibles pour repérer les personnes en infraction. Des plaintes seront alors systématiquement déposées.



> LETTRES ANONYMES

Pour votre information, les lettres anonymes qui arrivent en mairie ne sont évidemment pas prises en compte. Il est donc inutile de nous les

envoyer, il en est de même pour les appels téléphoniques durant lesquels les personnes ne déclinent pas leur identité.

> SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE (1)

Une saison bien particulière, comme pour tout le mouvement associatif et sportif, vient de s'écouler pour nos 48 adhérents.

Les mesures sanitaires indispensables et prioritaires, les restrictions et contraintes, les inquiétudes individuelles et collectives légitimes, ont anesthésié la vie associative et les initiatives publiques.

Avec des règles d'exercices adaptés, la chasse a ouvert en septembre 2020. Le confinement d'octobre à décembre, interdisant toutes les activités, a provoqué sa fermeture dans la période de migration essentielle.

Devant les dégâts occasionnés et sous la pression de la chambre d'agriculture, Mme la Préfète, par arrêté dérogatoire assorti d'un protocole de modalités d'exercice et sanitaire strict, a demandé aux chasseurs d'intervenir pour limiter la population de sangliers et assurer les plans de chasse cervidés. Notre territoire, ses exploitations agricoles et pelouses, étant essentiellement concernés par le sanglier ; nous avons fait en sorte, parfois en association avec les sociétés limitrophes, de contenir sa prolifération. Le plan de chasse chevreuil a pu être quasiment réalisé en fin de saison.

Nous saluons le bon relationnel avec les propriétaires et la population et assurons de notre disposition pour tout échange, contact ou sollicitation souhaité.

Comme en 2020, cette année l'organisation de nos manifestations publiques semble peu probable. Nous le regrettons, autant pour la convivialité, la vie commune, que pour les moments d'échanges procurés.

Dès que les conditions sanitaires l'autoriseront, nous espérons pouvoir tenir une assemblée générale.

(1) Pour info, 2 autres sociétés (privées) ont un territoire sur la commune : Cosnac propriétaires sur la zone du Chassang et Brive sud entre Lestrade et le city-stade.

> ASSOCIATION CYCLISTE COSNACOISE

L'association cycliste cosnacoise arbore sur cette photo de l'école de vélo, sa nouvelle tenue agrémentée de nouveaux sponsors croyant aux vertus du milieu associatif dans le sport.

Depuis sa réouverture en septembre, malgré les multiples arrêts sanitaires dus au covid, l'école dispense ses cours les mercredis et samedis ainsi que des stages à valeur ajoutée en période de vacances. Ces cours sont dispensés par un moniteur brevet d'état de profession sport limousin, d'un jeune en emploi civique du comité olympique et de bénévoles.

Nous espérons tous pouvoir voir nos jeunes, mettre en œuvre leurs acquis sur le terrain de la compétition.....

Xavier Anger
Le président



> TENNIS CLUB DE COSNAC

Grâce au partenariat entre le comité de la Corrèze, l'école et le club de tennis de Cosnac, le projet de tennis à l'école va voir le jour lors de ce dernier trimestre scolaire.

Une quarantaine d'élèves vont ainsi pouvoir découvrir le tennis, encadrés par Xavier Baron, professeur diplômé d'état. Les deux classes auront à leur disposition pendant les 6 h de pratique le matériel prêté par le Comité de la Corrèze.

La vie du club continue également avec le maintien des cours enfants sur les terrains extérieurs lorsque la météo le permet. Nous espérons pouvoir rapidement reprendre l'intégralité de notre activité et vous accueillir à nouveau pour les tournois et autres festivités.»



VOUS ÊTES COMMERÇANT OU ARTISAN RÉSIDANT À COSNAC

Vous exercez votre activité sur Cosnac ou sur les territoires de la CABB :

Communiquez vos coordonnées au secrétariat de la mairie ou à Colette Coste, adjointe au Maire, chargée de la communication, elles paraîtront dans notre prochain bulletin.

FLEURS DE PASSION

Artisan Fleuriste Créateur • 2, avenue du 14 juillet 19100 - BRIVE
Tél : 06 46 07 88 60

SARL VICHY FONTENEAU

ISOLATION • PLÂTRERIE • PEINTURE • DÉCORATION • VITRERIE • REVÊTEMENT
Murs et sols • Nettoyage • Haute Pression • 26, rue Général-Desbrulys 19100 - BRIVE
Tél : 06 88 59 50 47 • 06 26 51 43 30 • 05 55 85 97 22
Mail : vichy.fonteneau@gmail.com

> JECLAT : SANS CONTACT

Depuis le 15 mars 2020 les mois se succèdent sans entrevoir une fin heureuse sans virus. En effet celui-ci se rit des mesures de confinement et durant son tour du monde essaime des variants plus contagieux les uns que les autres.

J'ai rencontré certain d'entre vous, tous pressés d'une réouverture prochaine du club.

Le Judo et taekwondo nécessitent un contact et qui plus est se déroulent en dojo actuelle-

ment fermé par arrêté municipal. Il en est de même pour la gymnastique. Nous étions 28 à 30 pratiquants dans certains cours. Comment respecter la distanciation dans de telles conditions.

Alors une polémique s'instaure car certains clubs ont repris leurs entraînements ou leurs activités. Les sports pratiqués en extérieur sont sous la responsabilité de leur président et de la fédération d'appartenance.

En ce qui concerne le judo, en collaboration avec l'entraîneur, nous avons décidé la pratique d'activité physique sans contact en extérieur. Deux cours d'activité physique sont dispensés l'un à Malemort, l'autre au city stade de Cosnac en l'absence d'intempéries.

Encore un peu de patience et de courage.

Michel FALZON

> CLUB DE DANSE DE COSNAC

Nos activités ont été de nouveau interrompues à partir du 28 Octobre dernier.

Pour une association, ce n'est pas simple de traverser une crise sanitaire de cette ampleur. Néanmoins, il est impératif de continuer à se projeter, faire des projets et s'adapter à la situation, en attendant des jours meilleurs. Le grand souci des dirigeants a été de s'assurer qu'aucun de nos adhérents ne se sente isolé et se démobilise. Tout au long de cette pé-

riode de restriction, nous avons fait le maximum pour garder le lien avec tous, afin de surmonter ensemble cette épreuve. Lors des « Feux Verts Brilleront de nouveau », tout sera mis en œuvre pour redonner des couleurs à Cosnac et retrouver la joie de vivre grâce à notre activité qui nous est très chère.

Action Solidarité pour les Etudiants : Dès la levée des restrictions sanitaires, pour soutenir le moral des étudiants fortement impacté par

cette crise, nous proposons d'offrir une journée de détente et loisir autour d'un stage de danse « Rock'n Roll » ou Danses en Ligne. De plus, une réduction de 50% leur sera accordée sur la cotisation danse 2021/2022 à partir du 06 Septembre 2021.

Cotisations à prix réduit pour les soignants : pour les remercier, lors du premier confinement, nous avons préparé une chorégraphie de danse en Ligne, sur la musique de Soprano « À nos Héros du quotidien ».

Les danseurs de Cosnac avaient dansé pour ces professionnels à l'hôpital de Brive, la clinique St Jean les Cèdres, et pour trois EHPAD : Cosnac, Brive Rivet et Malemort. Aujourd'hui, tous nos soignants sont toujours au combat.

De nouveau, pour apporter une contribution à leurs efforts, chaque soignant bénéficiera d'une remise de 50% sur la cotisation danse 2021/2022 et qui débutera le 06 Septembre 2021.

Renseignements : 06 10 83 72 75

 club de danse de cosnac

Site : club-danse-cosnac.fr

Mail : jeanine.sargnac@orange.fr



> COMITÉ DES FETES

Comme vous avez pu le constater, encore une fois, nous avons dû annuler le casse croute du 1er mai tant apprécié par les Cosnacois et les personnes des communes environnantes qui viennent pour partager ce moment de convivialité.

Mais il est toujours possible de rester positif dans des moments difficiles et que, même s'il est encore presque impossible d'envisager les choses en perspectives, sachez que nous sommes prêts pour la fête votive des 4 et 5 septembre ou peut être avant.

L'ensemble des membres du Comité des Fêtes ont hâte de pouvoir à nouveau organiser des manifestations et de vous retrouver toujours selon notre devise CONVIVIALITÉ et SIMPLICITÉ.

A bientôt.



> CETTE ANNÉE-LÀ : LE 14 NOVEMBRE 1790

QUAND LE SEIGNEUR DE COSNAC ET SES FRÈRES CHASSAIENT DANS LES SEMIS

Le 29 août 1790, la municipalité de Cosnac publie l'arrêté suivant : « Attendu que les raisins commencent à mûrir il est à propos que toute espèce de chiens soient fermés et attachés pour éviter les inconvénients qui pourraient en arriver si on en trouvait dans les vignes. De plus avons statué conformément au décret qui prohibe la chasse dans les terrains d'autrui avec des chiens sans la permission du propriétaire, que ladite défense court jusqu'à la Tous Saints que les vendanges soient faites, les blés dépiqués et les blés sarrasins récoltés ».

Les chasseurs sont priés de respecter les récoltes, et les semis !

Pourtant, le 14 novembre 1790, la municipalité de Cosnac statue sur une plainte du sieur Boule de Freyssinges :

« Le président de la commune demeure averti par plusieurs particuliers de la paroisse de Cosnac et notamment le sieur Boule du lieu de Freyssinges, plaignant, que le 14 du courant, les Messieurs de Cosnac ont été chez lui avec leurs meutes au nombre de cinq, chasser dans son fonds et notamment dans un champ ensemencé de seigle dans lequel il y avait Monsieur le comte, Monsieur le baron, et Monsieur le vicomte avec deux domestiques. Ils causèrent beaucoup de dégâts, vu que le champ était beaucoup mouillé à cause des pluies abondantes.

Le sieur Boule leur fit crier par le nommé Jean Coulon, tisserand à Freyssinges d'en sortir.

Ils répondirent : « Qu'est-ce que ça te fait à toi ? ». Et de suite le vicomte descendit à la maison de Boule pour savoir qui lui avait crié.

Le sieur Boule était devant sa porte et lui demanda ce qu'il voulait.

Le sieur Vicomte répondit qu'il voulait savoir qui était cet impertinent qui l'avait crié.

Tout de suite Jean Coulon est sorti de sa boutique. Le sieur vicomte lui dit « C'est toi mauvais sujet qui m'as crié ? » et il voulait aller sur lui.

Le sieur Boule prit la parole lui dit : « Monsieur ne le touchez point, s'il vous a crié c'est par mon ordre ».

François Jugie« métayer du sieur Crozat habitant du lieu de Freyssinges, dépose que le 11 du présent mois il était à ramasser les châtaignes dans un bois au-dessus le village de Malepeyre. Il vit les chiens de Monsieur de Cosnac chasser en meute dans le champ du dit sieur Boule ensemencé en blé seigle».

En cette année 1790, les esprits s'échauffent. Les nobles n'ont plus le monopole de la chasse. D'ailleurs les Cosnac vont bientôt quitter le navire. Toute la fratrie va choisir de s'exiler, ne laissant au château que les femmes. Bernard

Nommée « la Chasse au loup », cette tapisserie de 3 mètres 30 de hauteur par 2 mètres 50 de largeur représente une scène de chasse. Un animal (loup ou renard) est attaqué par une meute de chiens tandis qu'un personnage armé d'une massue s'apprête à le frapper.

TAPISSERIE DE MORTLAKE © collection Ville de Brive - musée Labenche (inv. 85.12.2) ; cliché Ville de Brive/J. P. Delair (Horizon photo).



Flashez ce QR CODE et entrez dans la salle du Musée Labenche à Brive, où se trouvent les tapisseries.

Boule de Freyssinges n'était pas un perdreau de l'année. Il avait largement plus de soixante ans, et il était l'un des piliers de la contestation révolutionnaire.

Pour illustrer ces péripéties, nous avons choisi une des quatre fameuses tapisseries de Mortlake, visibles au Musée Labenche à Brive. Elles ornaient autrefois le salon du château de Cosnac. Voici comment Monsieur Elie de Cosnac qui vit aujourd'hui à Paris, mais a écrit un livre sur l'histoire de sa famille, raconte leur mystérieuse disparition et leur rocambolesque retour en Corrèze :

« Les tapisseries de Mortlake ont donc été au château de Cosnac pendant un peu plus de 200 ans de 1773 à 1980, décès d'Henri de Chalup. Elles étaient magnifiquement présentées dans le grand salon de Cosnac et pendant les longues absences des frères de Chalup, elles étaient roulées et cachées dans un trou dans la boiserie. Au décès d'Henri de Chalup, elles furent déménagées de Cosnac et c'est à la Biennale des Antiquaires de 1980 (ou 1982) au Grand Palais, que visitant cette exposition avec ma femme, je suis tombé avec une grande surprise sur les trois tapisseries très bien restaurées sur le stand de la maison Chevalier. Nous étant présentés aux frères Chevalier, ils nous ont indiqué les avoir achetées à un antiquaire sans préciser lequel, mais sachant très bien qu'elles provenaient du château de Cosnac. Certains acheteurs anglais étaient déjà intéressés. J'ai immédiatement prévenu mon père René de Cosnac qui a téléphoné à Mlle Rooryck qui était conservateur du musée de Tulle. Elle-même l'apprenant le même jour par le Figaro téléphonait à Madame Chirac, Jacques Chirac était alors maire de Paris. Celle-ci fit le nécessaire auprès de son mari et de personnalités corréziennes et le Musée Labenche de Brive en fit l'acquisition. Les tapisseries étaient sauvées et restaient en Corrèze, visibles par tous ».

Dominique LESTANI

> NÉCROLOGIE



Élisabeth VILLENA, 57 ans, nous a quittés le 6 mars 2021, elle était employée communale depuis fin 2008, adjoint technique à l'entretien des bâtiments communaux et au restaurant scolaire où elle appréciait le contact avec les enfants du groupe scolaire.

Pendant 12 ans auparavant, elle a été assistante maternelle.

> ÉTAT CIVIL



ILS SONT ARRIVÉS

24/12/2020 : **Éléna** de Julie BENITEZ et Romain TRONCHE

30/01/2021 : **Zoé** de Émilie LEROUX et Brandon LADOWICHT

06/02/2021 : **Livia** de Mélanie MARPILLAT et Marc BELFOND

13/02/2021 : **Kaito** de Megumi OGATA et Léopold PEROTTI

28/02/2021 : **Jeanne** de Élisabeth VELOSO et Maxime BRUNERIE

09/03/2021 : **Loude** Clémence ROL et Ludovic FOURNIER

14/03/2021 : **Salayna** de Farida AZIZOU et Jamal HARCHI

09/04/2021 : **Ange** de Delphine VARRÉ et Julien CARON

10/04/2021 : **Gabriel** de Anaïs HUARD et Michaël REICHMANN

11/04/2021 : **Cassica** de Clémentine VIROLLE et Jérôme MAGNET

ILS NOUS ONT QUITTÉS



27/12/2020 : **Raymond BOURDUT**

12/01/2021 : **Roger GIRARD**

01/02/2021 : **Simone DUFOUR**

02/02/2021 : **Paul CHAUMONT**

12/02/2021 : **Jean Claude BORDAS**

16/02/2021 : **Jean François MALÈS**

19/02/2021 : **Berthe MERLE née SAINTPEYRE**

19/02/2021 : **Édouard JOUVIE**

21/02/2021 : **Élise TRONCHE née FREYSSINEL**

23/02/2021 : **Françoise FORESTIER née BORDES**

26/02/2021 : **Bernard BLES LU**

01/03/2021 : **Jeanne SACRISTE née MASCIA**

01/03/2021 : **Huguette STARMANS née VERLHAC**

04/03/2021 : **Marie BUGEAT**

04/03/2021 : **Jean VERLHAC**

06/03/2021 : **Élisabeth VILLENA née CHOUZENOUX**

09/03/2021 : **Aimée DARGER Y née PELLETANGE**

09/03/2021 : **Louis DUMOND**

12/03/2021 : **Simone CHARTIER née OPÉRIOL**

02/04/2021 : **Madeleine BOURGIN née DEFLANDRE**

14/04/2021 : **Fernand BORN**